

## Le conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2023



Le conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2023

Réuni en session ordinaire sous la présidence du maire Alain Scudellaro, le conseil municipal de Lamothe-Goas a procédé au vote du compte administratif 2022, du compte de gestion qui laisse entrevoir un excédent de financement dont une partie sera reversée en investissement sur le prochain exercice. Serge Stern premier adjoint a fait procéder au vote.

Ensuite le maire a présenté les objectifs de la nouvelle année, qui avaient déjà fait l'objet de discussion en mars dernier. La municipalité a donc décidé de réaliser la dernière tranche de passage au led de l'éclairage public, avec la nouvelle aide du fonds vert décidé par l'Etat dans la commune qui a été l'une des toutes premières bénéficiaires. Plus l'aide du syndicat territoire d'énergie du Gers, c'est 70% des travaux qui seront ainsi subventionnés.

Autre projet, dans le cadre de l'accessibilité aux personnes en difficultés auditives, l'insonorisation de la salle d'accueil sera améliorée avec le concours de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR de l'Etat), de la Région et du fonds de concours de la communauté de communes de la Lomagne gersoise.

Enfin, un peu de voirie est également prévue afin de compléter le lourd programme engagé l'an passé. La commune candidatera à la 1ère fleur dans le cadre des villes et villages fleuris ainsi qu'à la troisième étoile du label village étoilé.

Le budget prévisionnel discuté en amont avec le conseiller des finances publiques du Gers a été adopté à l'unanimité. Il sera disponible prochainement sur le site web de la commune.

A noter que le mardi 2 mai, madame Véronique Moreau sous-préfète de Condom viendra à la rencontre du conseil municipal et visitera les installations.



Lamothe Goas village fleuri.